

ASSEMBLÉE NATIONALE

PARCOURS INCLUSIF DES ENFANTS À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS - (N° 1610)

N° AC2

AMENDEMENT

présenté par

M. Chudeau, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Beaurain, M. Bilde, M. Clavet,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Christian Girard, Mme Joncour, M. Odoul, Mme Parmentier,
M. Perez, Mme Sicard et M. Tesson

ARTICLE 3 BIS C

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
